



reprise du travail non accepte par le medecin du travail

Par **deschuytter**, le **14/01/2012** à **17:47**

bonjour je suis allée voir le médecin du travail pour une pré reprise le 21/01/2012 qui n'est pas d'accord que je reprenne étant donné que je n'ai pas de forces seulement mon médecin traitant dit que les forces ne reviendront plus donc on ne sait plus quoi faire / le médecin du travail dit qu'il n'y a pas de poste donc que ça aboutirait par un licenciement/ j'ai 31 ans d'ancienneté et j'ai été reconnue en maladie professionnelle cela fait la 7^{me} intervention chirurgicale

Par **P.M.**, le **14/01/2012** à **19:05**

Bonjour,

Si le médecin traitant ne peut plus vous délivrer des arrêts de travail ou que le médecin-conseil de la Sécurité Sociale s'y oppose vous devrez passer la visite de reprise et à ce moment là le Médecin du travail pourrait vous déclarer inapte en une ou deux visites suivant s'il estime qu'il y a danger immédiat...

S'en suivrait la procédure décrite dans [ce dossier](#)...

Il faudrait aussi vous informer sur les possibilités d'une reconnaissance en invalidité...

Par **phoenixx1**, le **14/01/2012** à **19:41**

intéressant !

un médecin du travail qui indique dans une visite de pré reprise, donc sans avoir fait d'enquête dans l'entreprise viendrait préciser qu'il n'y a pas de poste.

s'il appartient au médecin du travail de faire des propositions sur votre aptitude à occuper tel ou tel poste en fonction de votre état de santé et d'être force de proposition, il ne lui appartient pas de déclarer qu'il n'y a aucun poste.

à la lumière de la façon dont vous vous exprimez le médecin du travail est corrompu.

s'il émet un avis d'inaptitude vous pourrez dans le délai d'un mois la contester auprès de l'inspection du travail.

rapprochez vous d'une organisation syndicale pour constituer un dossier MDPH afin de vous faire reconnaître travailleur handicapé.

vous pourrez aussi bénéficier d'initiative de reclassement.